



UNION DEMOCRATIQUE DU CENTRE

Secrétariat général

Rue de la Louve 1- 1003 Lausanne

Tél. 021 806 32 90 - www.udc-vaud.ch

E-mail : secretariat@udc-vaud.ch

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA MENDICITÉ SERA INTERDITE DANS LE CANTON DE VAUD, MALGRÉ LES MANŒUVRES DE LA GAUCHE

Aujourd'hui, grâce à une forte mobilisation des députés UDC et PLR, l'initiative pour l'interdiction cantonale de la mendicité a été approuvée par 60 voix contre 56 au Grand Conseil. Il s'agit d'une décision historique car jamais le Grand Conseil n'avait soutenu d'initiative qui faisait l'objet d'un contre-projet du Conseil d'Etat. Ce dernier a d'ailleurs tenté des manœuvres politiques dans le but d'embrouiller le débat et, au final, il perd sur toute la ligne. Grâce à l'UDC, la sécurité des Vaudoises et des Vaudois sera renforcée et les réseaux claniques qui organisent la mendicité seront combattus.

Depuis plus de 10 ans, l'UDC s'est préoccupée des problèmes causés par les réseaux de mendicité organisée, mis sur pieds par des ressortissants d'Europe de l'Est. Le problème était particulièrement préoccupant à Lausanne, en raison du laxisme politique tolérant à l'égard des réseaux de mendiants. Lasse de s'opposer au mutisme politique des autres partis, toujours prompts à ne pas bouger, l'UDC a décidé en 2013 de lancer une initiative populaire cantonale ayant pour objectif d'interdire la mendicité dans tout le canton.

Depuis le dépôt de l'initiative, la conseillère d'Etat Béatrice Métraux a tout mis en œuvre pour brouiller les cartes et a proposé un contre-projet creux à l'initiative de notre parti. Mais, de son Château, la majorité de gauche au Conseil d'Etat n'a pas senti le mécontentement des Vaudoises et des Vaudois qui en ont marre de se faire alpaguer par des mendiants à chaque fois qu'ils viennent à Lausanne. Fort heureusement, les députés UDC et PLR ont pu former une majorité au Grand Conseil, et ceci malgré le fait que les groupes du centre (Verts-libéraux et PDC) soutenaient une nouvelle fois la gauche, au mépris d'une grande partie de leurs électeurs, qui espéraient une position plus ferme à l'égard des réseaux claniques qui organisent la mendicité dans notre canton.

Désormais, l'UDC sera attentive à la mise en œuvre de son initiative par les autorités exécutives et ne tolérera naturellement plus que la volonté exprimée aujourd'hui par le Grand Conseil soit ensuite éludée dans une application stérile de l'interdiction d'exercer la mendicité sur le territoire vaudois. Notre parti tient particulièrement à remercier son rapporteur, le député de Lausanne Philippe Ducommun, qui a su trouver les mots justes pour convaincre les députés de soutenir notre initiative.

Avec nos meilleures salutations.

Contacts :

Jacques Nicolet, conseiller national, président de l'UDC Vaud, 079 206 97 29

Philippe Jobin, député, président du groupe des députés, 078 632 13 89

Philippe Ducommun, député, commissaire, 079 637 20 64

Kevin Grangier, secrétaire général, 079 432 37 64